

Régime complémentaire de pension (RCP) - Formulaire de sortie d'un affilié

Partie à compléter par l'ancien Employeur

Nom de la Société:

Nom de l'affilié sortant: N° Sécurité Sociale:

Dernier jour d'occupation: (y compris préavis)

Raison du départ: retraite résiliation du contrat d'emploi
 retraite anticipée transfert vers une autre société du groupe:
 invalidité

Somme des éventuelles cotisations personnelles versées lors de l'année du départ:

Adresse de résidence: Numéro, rue
Code postal, ville
Pays

N° de GSM:

Adresse e-mail:

.....
Date Signature de l'ancien Employeur

Par la présente, l'ancien Employeur marque d'office son accord sur le choix qui sera retenu par l'affilié sortant parmi les options ci-dessous.

Partie à compléter par l'affilié sortant (sauf en cas d'invalidité)

Notez que tant que nous n'avons pas toutes les informations et pièces requises, le dossier ne pourra pas être instruit

Actuellement, nous ne pouvons vous donner de renseignements précis, puisque votre dossier va seulement être instruit. Il est d'ailleurs possible que vos droits découlant du RCP soient nuls, parce que, par exemple, vous n'avez pas atteint le nombre minimum d'années de service requis par le RCP de votre ancien Employeur. Vous trouvez une estimation de vos droits sur votre dernier certificat individuel annuel. Si vous avez des droits non nuls, vous avez le choix entre une des trois options reprises ci-après.

- Option 1** Transfert des réserves acquises dans un régime complémentaire de pension agréé auprès de La Luxembourgeoise-Vie (*option non disponible en cas de retraite ou retraite anticipée*). Il s'agit d'une assurance épargne retraite conclue à votre nom, dans laquelle l'argent qui vous est dû sera investi. Veuillez noter que ce montant est en principe bloqué jusqu'à l'âge de 60 ans. L'épargne sera dans tous les cas libérée en cas de votre décès avant l'expiration du contrat, mais pourrait aussi être versée plus tôt, si vous quittez votre nouvel Employeur et qu'à ce moment là, une des conditions nécessaires à l'option 3 est remplie (voir ci-après).

Merci d'indiquer le(s) bénéficiaire(s) à prévoir en cas de décès en précisant la(les) relation(s) avec vous et sa (leur) date de naissance:

.....
si plusieurs bénéficiaires sont désignés, l'épargne sera répartie par parts égales, sauf indications contraires

- Option 2** Transfert des réserves acquises dans le régime complémentaire de pension luxembourgeois
 de votre nouvel Employeur (RCP) - notez que pour un tel transfert, celui-ci doit donner son accord écrit
Par la présente, le nouvel Employeur marque son accord sur le transfert des réserves acquises:

.....
Date Nom et signature du nouvel Employeur Gestionnaire du nouveau RCP
Nom de la Compagnie d'Assurances

ou pour indépendants (RCPi) que vous voulez mettre en place en votre qualité d'indépendant.

- Option 3** Versement des réserves acquises sur votre compte bancaire, cette option n'étant accessible que si vous remplissez une des Conditions suivantes prévues par la loi:

(1) soit le montant des réserves acquises (dont vous trouvez une estimation sur votre dernier certificat annuel) est inférieur à 3 fois le salaire social minimum,

(2) soit, par votre nouvelle activité, vous n'êtes plus soumis à l'assurance maladie luxembourgeoise,

(3) soit vous touchez une pension de retraite (ou de retraite anticipée) de part de la sécurité sociale.

Si, lors de l'instruction de votre dossier, nous constatons qu'aucune de ces trois conditions n'est remplie, vous donnez l'accord explicite de transférer les réserves acquises vers le régime complémentaire de pension agréé (cf. option 1).

Merci de joindre, respectivement de compléter ce qui suit en fonction de la Condition (1), (2) ou (3) cochée ci-avant:

Conditions (1) + (2) + (3): Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) de votre compte bancaire

N° de compte IBAN Code BIC

Condition (2)

- Certificat d'affiliation du CCSS luxembourgeois renseignant une période de 3 ans [la commande du certificat sur le site www.ccss.lu ne peut être faite qu'après le dernier jour d'occupation auprès de votre ancien Employeur (y compris préavis)].

- Copie du contrat de travail de l'Employeur à l'étranger.

Condition (3)

- Preuve du départ en retraite.

Si vous souhaitez maintenir vos réserves acquises dans le RCP de votre ancien Employeur, merci de bien vouloir contacter ce dernier.

.....
Date

.....
Signature de l'affilié sortant

IMPORTANT: ⇒ merci de joindre une copie recto-verso de votre carte d'identité en cours de validité
⇒ merci de compléter et signer l'auto-certification de la page suivante

